



AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2022



EUROPEAN
BANKING
AUTHORITY

Photo credits: Autoridad Bancaria Europea: 3, 20.
Illustration credits: Canva on pages: 4, 8, 9, 12, 13, 15, 18.

PDF	ISBN 978-92-9245-886-7	ISSN 1977-8856	doi:10.2853/772183	DZ-AA-23-001-FR-N
-----	------------------------	----------------	--------------------	-------------------

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023

© Autorité bancaire européenne, 2023
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2022

Introduction par le président et le directeur exécutif de l'ABE



En 2022, le monde a dû relever de nombreux défis. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché une crise humanitaire mondiale, frappant l'économie de plein fouet. Le relèvement des taux d'intérêt a en outre impacté la valeur des actifs et la qualité du crédit. La mise en œuvre du dispositif de Bâle III et de la réglementation bancaire de l'Union européenne (UE) s'est révélée capitale pour la résilience du secteur bancaire.

La transformation numérique du secteur bancaire de l'UE et du marché européen des paiements a été jugée de première importance et, à ce titre, a été au centre de toutes les attentions. Les établissements financiers ont été encouragés à adopter les technologies innovantes de manière responsable, en veillant à équilibrer les risques et les opportunités. Derrière le lancement d'initiatives réglementaires telles que le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (règlement DORA) et le règlement sur les marchés de crypto-actifs (règlement MiCA), l'intention était triple: renforcer la résilience opérationnelle, préserver la stabilité financière, promouvoir l'innovation.

La révision de la directive sur les services de paiement (DSP3) entendait harmoniser le marché des paiements et éviter les arbitrages réglementaires, l'objectif général étant de créer un cadre réglementaire et de surveillance solide, qui favorise la transition vers une économie plus durable tout en garantissant la résilience du secteur bancaire.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), considérés comme indispensables à l'avènement d'un avenir durable, sont en passe de devenir partie intégrante du secteur bancaire. Le secteur financier quant à lui s'est accordé à reconnaître leur contribution à son évolution en matière de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable. L'intégration des aspects ESG dans le secteur bancaire de l'UE a été menée tambour battant, axée tout particulièrement sur la gestion des risques, la communication d'informations, les pratiques de surveillance, les tests de résistance aux risques climatiques et le cadre prudentiel. L'objectif était de prévenir l'écoblanchiment et de traiter toutes les dimensions ESG susceptibles de contribuer à l'avènement d'un avenir durable.

JOSÉ MANUEL CAMPA



En 2022, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a de nouveau été confrontée à une année difficile, sur fond d'incertitude économique mondiale et d'événements auxquels personne ne s'attendait comme le conflit en cours en Ukraine. Malgré ces obstacles, l'ABE a mené à bien 95 % des missions prévues dans son programme de travail pour 2022. Ce bilan très positif est à attribuer au dévouement et à l'agilité de son personnel, à l'amélioration des processus opérationnels et à une nouvelle politique de mobilité interne.

L'un des temps forts a consisté à améliorer l'utilisation des données bancaires et financières. L'ABE entendait devenir une source de données fiable, en élargissant la plateforme de l'infrastructure centralisée européenne pour les données de surveillance (Euclid) et en contribuant à la stratégie européenne pour les données de la Commission.

La question de la durabilité, centrale, a vu l'ABE enquêter sur les risques ESG, les incorporer dans le processus d'élaboration de la réglementation et, pour finir, atteindre ses objectifs environnementaux. L'égalité entre les femmes et les hommes a été activement encouragée.

Sur le plan de l'innovation, l'ABE a amélioré ses outils de collaboration et lancé un programme de mise en nuage, garantissant un dispositif solide de sécurité des données.

Pour les années à venir, l'ABE entend poursuivre ses travaux sur les règles prudentielles, développer ses outils d'identification des risques, se préparer aux changements réglementaires et contribuer à la création d'une autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC). Elle a toute confiance dans ses capacités et son infrastructure moderne.

FRANÇOIS-LOUIS MICHAUD

Réalisations en 2022

Évaluation de la solidité des banques de l'UE

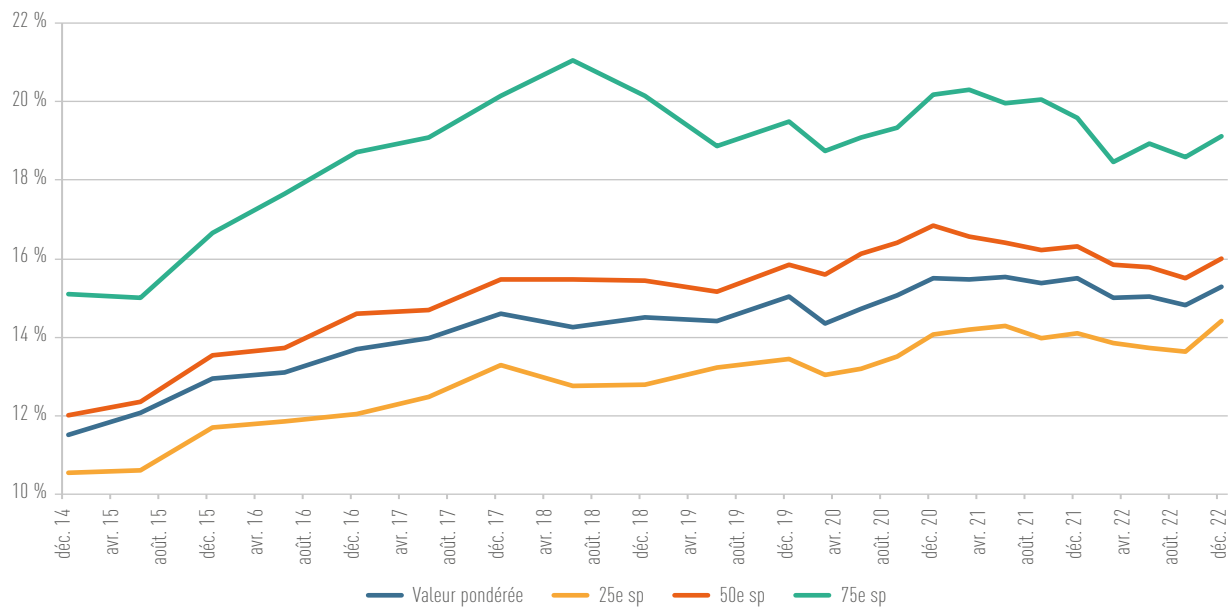


Analyse des risques et des vulnérabilités

L'ABE joue un rôle crucial dans l'évaluation de la solidité des banques de l'UE et dans l'identification des risques et des vulnérabilités dans le secteur bancaire. Elle traite des informations autant quantitatives que qualitatives, notamment les données communiquées par les banques et les données sur l'évolution du marché, afin d'évaluer des facteurs tels que la solvabilité, la liquidité, le risque de crédit, la rentabilité et la viabilité du modèle économique des banques.

Le [rapport d'évaluation des risques](#) de 2022 indique qu'en 2022, les banques de l'UE ont conservé des ratios de fonds propres élevés, le ratio moyen de fonds propres de base

de catégorie 1 (CET1) étant de 15,3 %. Elles présentaient également des ratios de levier confortables et des niveaux de liquidité relevés. Toutefois, certaines banques ont dû faire face à d'importants retraits motivés par une perte de confiance, qui soulignent la nécessité de continuer à faire preuve de vigilance. Ce rapport constate également que, malgré leur ferme intention d'accroître le financement par les marchés, les banques de l'UE ont eu des difficultés à satisfaire aux exigences de financement, notamment en raison du durcissement des politiques monétaires et de la nécessité de rembourser les prêts de la banque centrale et de répondre aux exigences réglementaires minimales. Il souligne également le risque d'asymétrie de devises dans le financement en devises étrangères.

Figure 1: Ratio CET1 (fully loaded)

Le [rapport sur les actifs grevés](#) indique que les banques ont largement eu recours aux financements mis à leur disposition par les banques centrales en 2021, ce qui a entraîné une augmentation du ratio global d'actifs grevés. Cependant, fin 2022, le ratio d'actifs grevés avait baissé pour s'établir à 25,8 % en raison d'une diminution des actifs grevés et des nantissements.

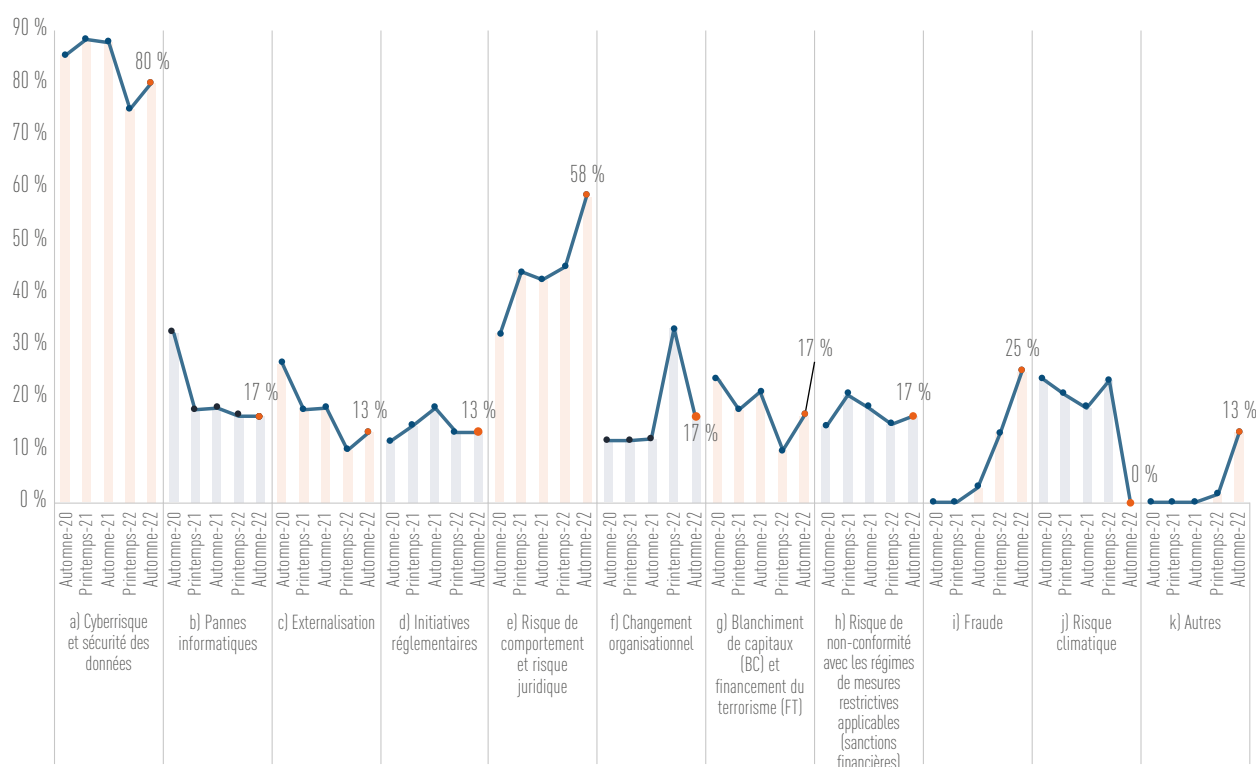
Risques majeurs relevés dans les tableaux de bord des risques 2022

Le [tableau de bord des risques](#) de l'ABE rend compte de plusieurs risques majeurs en 2022, notamment les tendances en matière de qualité des actifs et d'exposition au crédit. Alors que les banques de l'UE ont accru leur exposition au crédit, les demandes de crédits ont été limitées au second semestre en raison de la hausse des taux d'intérêt, des pressions inflationnistes et d'une incertitude accrue. L'exposition du secteur de l'énergie s'est accrue, donnant lieu à des besoins de liquidité et à une concentration des expositions dans quelques banques. La qualité des actifs s'est globalement améliorée, mais le risque de crédit, en

particulier dans le cas de prêts non productifs, a dû être suivi de très près.

Le tableau de bord des risques relève en outre un certain nombre de risques sur les marchés de l'immobilier résidentiel et commercial. Les banques de l'UE ont dû composer avec des expositions significatives sur l'immobilier résidentiel, et, bien que la demande en prêts hypothécaires ait augmenté, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement économique ont freiné la croissance. Les expositions sur l'immobilier commercial se sont accrues et le secteur a été confronté à des difficultés dues à la hausse des taux d'intérêt, à des coûts de l'énergie de plus en plus élevés et aux changements intervenus dans les pratiques de travail.

L'ABE a attiré l'attention sur les risques opérationnels, y compris la numérisation et l'utilisation des TIC par les banques et leurs clients. Elle a également réalisé des études sur divers risques tels que la viabilité des modèles économiques, la rentabilité, la qualité des actifs, les risques de financement, le risque lié à la conduite des affaires, les considérations ESG, les technologies financières et le blanchiment des capitaux.

Figure 2: Principaux vecteurs du risque opérationnel, selon les banques

Tests de résistance: renforcement de la résilience du secteur bancaire et de la préparation aux risques climatiques

Le test de résistance à l'échelle de l'UE, outil essentiel pour les autorités compétentes, permet d'évaluer la capacité de résistance des banques de l'UE à des chocs graves et d'orienter les décisions en matière de surveillance et les stratégies d'atténuation des risques. Il permet de déterminer si une accumulation récente de capital par les banques peut couvrir les pertes et soutenir l'économie en période de stress. La transparence du marché est également favorisée en publiant des données cohérentes et spécifiquement bancaires sur les effets des chocs courants.

Les préparations du test de résistance à l'échelle de l'UE de 2023 se sont achevées en 2022, prenant entre autres la forme d'ateliers et de consultations avec l'industrie, abou-

tissant à la [publication d'une méthodologie et de modèles de tests de résistance](#). Le test de résistance 2023 concernera un échantillon élargi (70 banques), avec d'importantes améliorations méthodologiques par rapport aux années précédentes: ainsi, on citera notamment la prise en compte des enseignements tirés, l'introduction d'éléments descendants pour le produit net des honoraires et commissions et une analyse sectorielle approfondie.

L'ajout d'une analyse sectorielle ciblée s'est imposé au regard d'événements tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine: cette analyse exige des banques qu'elles détaillent, sous forme ventilée, leurs expositions par secteur économique. Cela renforce la crédibilité des résultats du test. En outre, le réalisme de ce test est renforcé par le recalibrage de l'incidence du taux de référence sur certains dépôts.

Figure 3: Tâches et responsabilités des tests de résistance

La poursuite des progrès passe par l'intégration de la capacité descendante des tests de résistance. En collaboration avec la Banque centrale européenne (BCE) et les autorités compétentes, l'ABE a mis au point des modèles descendants, le modèle du produit net des honoraires et commissions étant défini pour une mise en œuvre en 2023. Cette approche rationalise les projections, en réduisant au minimum la charge de déclaration et en garantissant la cohérence. L'ABE entend maximiser la valeur des résultats et envisage d'étendre les approches descendantes à d'autres domaines de risque.

Les objectifs de la stratégie de la Commission européenne en matière de finance durable incitent l'ABE à effectuer régulièrement des tests de résistance dans une optique de changement climatique et à produire des orientations pour l'évaluation des risques ESG. La stratégie de l'ABE prévoit une séparation entre les tests de résistance climatique et les tests à l'échelle de l'UE et l'adaptation des cadres de tests de résistance à la pratique. Un atelier guidera l'élaboration de cadres de tests de résistance aux risques climatiques, afin de garantir l'efficacité de la préparation du secteur bancaire. En outre, l'ABE révisera les lignes directrices sur les tests de résistance afin d'y inclure le changement climatique et les retombées ESG à long terme.

La réponse de l'ABE à l'invasion de l'Ukraine par la Russie



L'invasion de l'Ukraine par la Russie a eu des répercussions importantes sur l'État, la société et l'économie ukrainiens, ainsi que sur le secteur bancaire européen. L'ABE a répondu à ces défis en évaluant l'état de préparation du cadre réglementaire et en déployant des outils pour assurer une réponse coordonnée des autorités de surveillance prudentielle.

L'évaluation initiale des effets du conflit sur le secteur bancaire de l'UE a montré que les expositions directes des banques de l'UE aux contreparties russes et ukrainiennes présentaient des risques idiosyncratiques, mais ne mettaient pas en péril la stabilité financière du marché de l'UE. Toutefois, les effets secondaires, notamment une incertitude accrue et les perturbations survenues dans les chaînes de production, ont eu une incidence plus importante, sous la forme d'une inflation élevée et d'une crise énergétique qui ont affecté l'environnement macroéconomique et ont fait peser des risques sur les bilans et la stabilité opérationnelle des banques.

L'ABE a veillé à la transparence en rendant compte de l'évolution des expositions des banques à la Russie et à l'Ukraine dans son [tableau de bord des risques](#). Elle a également coopéré avec l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour [remédier à la volatilité excessive sur les marchés des produits dérivés de l'énergie](#). La Commission européenne a demandé à l'ABE de se concentrer sur le rôle que jouent les banques dans la fourniture de services de transformation de garanties et dans la facilitation de la fourniture de garanties à titre de collatéral par des contreparties non financières, afin de réduire au minimum les problèmes de liquidité des entreprises du secteur de l'énergie.

Les banques ont apporté un appui crucial aux entreprises du secteur de l'énergie, en leur fournissant des services de compensation pour les produits dérivés et en leur accordant des crédits à court terme pour qu'elles puissent satisfaire à leurs obligations en matière de garanties. Toutefois, l'envol des prix de l'énergie et les problèmes de liquidité ont mis à rude épreuve la capacité des banques à maintenir leur soutien en faveur des entreprises du secteur de l'énergie. L'ABE a rappelé l'importance d'une plus grande transparence autour des appels de marge et a étudié l'utilisation des garanties bancaires comme garanties pour les membres compensateurs.

L'ABE a pris diverses mesures de réglementation et de surveillance pour réduire les effets du conflit sur le secteur bancaire. Elle a évalué les effets potentiels du conflit sur le cadre réglementaire, a veillé à adopter une démarche de surveillance cohérente et a facilité le partage d'informations entre les collègues des autorités de surveillance. Elle s'est également concentrée sur le désengagement face aux risques financiers et l'inclusion financière, en publiant des orientations pour remédier aux effets négatifs du désengagement face aux risques financiers sur les clients vulnérables et en offrant son conseil pour l'application des lignes directrices relatives à la gestion des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT).

En outre, [l'ABE a soutenu la mise en œuvre de sanctions](#) en concevant des modèles pour la déclaration des dépôts faisant l'objet de sanctions économiques. Ces modèles étaient censés être utilisés à titre facultatif par les autorités nationales chargées du contrôle des sanctions.

De manière générale, l'ABE a activement suivi et répondu aux défis posés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dans le but de préserver

la stabilité du secteur bancaire européen et d'atténuer les incidences sur les établissements financiers et leurs clients.

Actualisation du cadre prudentiel



Le corpus réglementaire unique

En 2022, l'ABE a joué un rôle décisif dans l'actualisation du cadre prudentiel et a contribué à la [mise en œuvre de Bâle III dans l'UE](#). Elle s'est attachée à garantir la cohérence et l'efficacité de l'application des règles prudentielles et des règles de résolution dans le secteur bancaire. Elle a également offert son conseil aux parties prenantes sur la manière de pérenniser le cadre réglementaire.

L'un des éléments clés abordés par l'ABE était [le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire \(IRRBB\)](#). Elle a élaboré [des lignes directrices et des normes techniques de réglementation \(NTR\)](#) pour prendre en compte les positions IRRBB et évaluer le risque d'écart de crédit, et a également suivi la mise en œuvre de ces normes et leur incidence sur les institutions de l'UE.

L'ABE a procédé à un travail de suivi des fonds propres, y compris la mise en œuvre de son avis sur les anciens instruments et le réexamen des instruments de fonds propres CET1 pré-CRR (règlement sur les exigences de fonds propres). Elle a également surveillé la capacité totale d'absorption des pertes et l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (TLAC/MREL), et s'est efforcée de garantir la cohérence des fonds propres et des engagements éligibles des établissements.

La mise en œuvre la norme internationale d'information financière (IFRS) 9 a également retenu toute l'attention de l'ABE, qui en a surveillé la mise en œuvre et les interactions avec les exigences prudentielles, tout particulièrement dans le cas des portefeuilles à défaut élevé. L'ABE a poursuivi ses activités de collecte de données et mis au point des modèles pour évaluer la variabilité des résultats des pertes sur prêts attendues et leur incidence sur les ratios prudentiels.

Elle a en outre avancé sur la finalisation du cadre pour les grands risques dans l'UE. Elle a élaboré [des normes techniques de réglementation pour identifier les entités du système bancaire parallèle et les groupes de clients liés](#). Elle a également travaillé sur l'actualisation du cadre pour la titrisation, notamment en apportant des éclaircissements sur les règles de rétention du risque et en élaborant des critères pour le label simple, transparent et standardisé (STS) applicable à la titrisation synthétique.

Dans le domaine du risque d'ajustement de l'évaluation de marché et de crédit, l'ABE a finalisé toutes les NTR relevant de la phase 3 de la feuille de route pour la révision fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB). Elle a veillé à une application cohérente du corpus réglementaire unique au moyen de questions-réponses et a suivi la mise en œuvre des orientations structurelles pour le marché des changes.

L'ABE s'est par ailleurs consacrée à l'achèvement de sa feuille de route à l'attention des entreprises d'investissement, qui traite de sujets tels que la mesure du risque de liquidité, les exemptions aux exigences de liquidité, les exigences complémentaires au titre du deuxième pilier et les procédures pour le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP). Elle a poursuivi ses travaux sur l'infrastructure de marché, tout particulièrement sur la validation des modèles de marge initiale.

De manière générale, l'ABE a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du corpus réglementaire unique du secteur bancaire de l'UE, en contribuant à l'actualisation du cadre prudentiel et en garantissant la cohérence et l'efficacité de son application.

Pratiques de surveillance

Le programme européen de surveillance prudentielle (*European Supervisory Examination Programme, ESEP*) pour 2022 avait vocation à renforcer les pratiques de surveillance au sein de l'UE. L'ABE joue un rôle essentiel dans l'harmonisation des approches de surveillance par l'intermédiaire de l'ESEP. Les principaux thèmes d'attention prudentielle ont été alignés sur les priorités stratégiques de l'Union en matière de surveillance et ont notamment porté sur les conséquences de la COVID-19 pour la qualité des actifs, les risques informatiques, la transformation numérique, les risques ESG et les risques de BC/FT. Bien que ces thèmes aient été intégrés dans les travaux de surveillance, les autorités continuent de développer leurs capacités en matière de transformation numérique et d'évaluations ESG.

Figure 4: Principaux thèmes intégrés dans les priorités de surveillance des autorités compétentes en 2022

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la qualité des actifs et provisionnement adéquat	 La plupart des AC ont suivi de près la sortie des moratoires, examiné la gestion et le provisionnement des ENP ainsi que les pratiques en matière d'émission de prêts de l'établissement.
Risque de sécurité TIC et risque d'externalisation TIC, agrégation des données sur les risques	  - La plupart des AC ont examiné le risque de sécurité TIC et les exigences en matière de TIC applicables aux prestataires de services externalisés. - Près de la moitié des AC n'a pas vérifié, ou seulement partiellement, les capacités d'agrégation des données sur les risques
Transformation numérique et acteurs de la technologie financière	  - Un peu plus de la moitié des autorités compétentes a évalué la définition de la stratégie numérique et le rôle de l'organe de direction - Près de la moitié des autorités compétentes a pleinement examiné la mise en oeuvre de la stratégie et de l'approche numériques à l'égard des solutions FinTech.
ESG	  - Près des trois quarts des AC ont examiné la manière dont les banques favorisent en interne la compréhension des risques ESG qui leur sont propres. - Un peu plus de la moitié des AC a vérifié que la stratégie d'entreprise/de crédit et le cadre de gouvernance tenaient compte des risques ESG.
LBC/FT	 La plupart des autorités compétentes a vérifié l'échange d'informations en matière de LBC/FT au sein de l'établissement et ont évalué l'aspect LBC/FT dans le cadre des évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction.

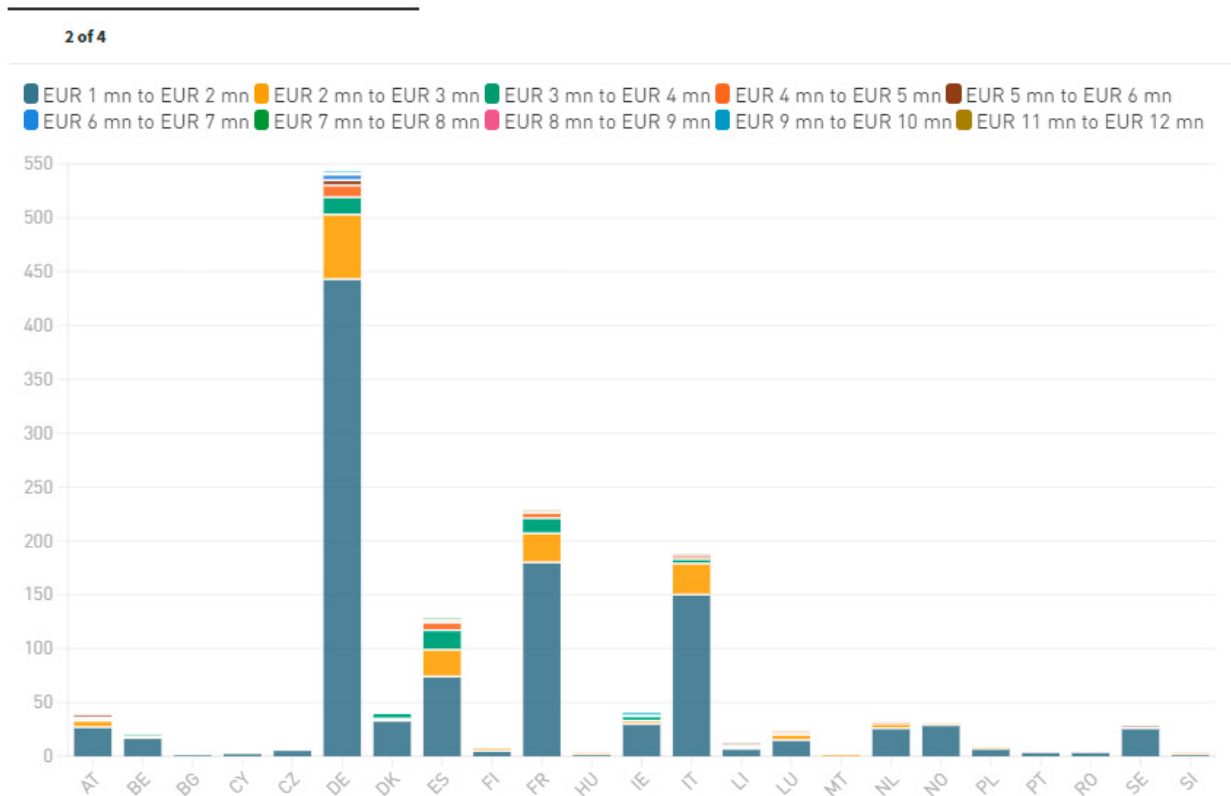
Les collèges d'autorités de surveillance, destinés à favoriser la coopération entre les autorités, ont bien fonctionné en 2022, grâce aux ajustements auxquels il avait été procédé en 2021. Des améliorations ont été constatées dans la distribution des documents et les échanges d'indicateurs d'alerte précoce. Des améliorations sont attendues en ce qui concerne les aspects procéduraux des décisions communes pour 2023. Dans ce contexte, l'ABE encourage le partage des bonnes pratiques, en facilitant les évaluations transfrontières et les inspections conjointes.

L'examen par les pairs de l'ABE a montré que les autorités compétentes avaient intégré les orientations de l'ABE sur l'évaluation des risques liés aux TIC dans les pratiques de surveillance, mais que des difficultés subsistaient: les autorités compétentes peinaient à développer leur expertise en matière de surveillance des TIC, à appliquer la proportionnalité et à intégrer l'évaluation des risques liés aux TIC dans le processus de surveillance global. Cet examen a permis de faciliter le partage des bonnes pratiques et des recommandations en matière de renforcement des capacités et d'analyse horizontale.

Dans le domaine de la gouvernance et de la rémunération, l'ABE a affiné l'analyse comparative des rémunérations à la suite de la séparation des cadres réglementaires des établissements et les entreprises d'investissement. L'accent est désormais mis sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes

et sur les hauts revenus, afin de mettre en évidence les inégalités. L'augmentation du nombre de personnes à hauts revenus percevant plus de 1 million d'EUR de rémunération a été attribuée à de bonnes performances institutionnelles, à des relocalisations et à des hausses salariales.

Figure 5: Répartition des personnes à hauts revenus par tranche de rémunération de 1 million d'EUR et par État membre



Les efforts déployés pour évaluer la compétence et l'honorabilité des membres clés des établissements financiers ont abouti à l'élaboration de bases de données et d'orientations des trois autorités européennes de surveillance (AES). La diversité au sein des organes de direction a attiré l'attention en raison de son incidence sur la prise de décisions et la prise de risques. Bien que des améliorations aient été observées en ce qui concerne l'équilibre entre les hommes et les femmes, les progrès sont lents. Les organes de direction présentant un certain degré de diversité ont démontré une meilleure rentabilité des fonds propres. L'ABE s'est engagée à poursuivre le suivi de la diversité et des études comparatives.

Cadre de résolution

L'ABE participe activement à l'amélioration de la préparation aux crises et du cadre de résolution des crises. Elle a élaboré des lignes directrices pour améliorer la planification de la

reprise et la préparation aux crises. Elle s'efforce d'harmoniser les règles, d'accroître la transparence du cadre de résolution, de suivre l'avancement de la planification des mesures de résolution et de promouvoir des pratiques uniformes en matière de résolution.

L'ABE a publié des orientations sur la résolvabilité et la transférabilité afin de normaliser les pratiques des banques de résolution. Elle s'est également concentrée sur la mise à l'essai des capacités développées dans le cadre de ces orientations. Les efforts en faveur d'une plus grande transparence prennent notamment la forme de consultations sur la mise en œuvre du renflouement interne et une feuille de route pour l'amélioration de la transparence. Son rapport annuel sur les lacunes en matière d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) montre que des progrès ont été accomplis dans l'élimination de ces lacunes, leur incidence sur la rentabilité des banques demeurant gérable.

Dans le cadre de son [programme européen d'examen des résolutions \(EREP\)](#), l'ABE encourage le partage d'informations et l'alignement des pratiques entre les autorités de résolution. Les domaines prioritaires sont les lacunes en matière de MREL, la gestion de l'évaluation, la liquidité et le financement. L'ABE prévoit d'évaluer la mise en œuvre des priorités arrêtées pour 2022 et de partager les bonnes pratiques observées pour améliorer l'efficacité de la préparation.

En ce qui concerne les systèmes de garantie des dépôts (SGD), l'ABE a révisé ses [orientations pour renforcer les contributions pondérées en fonction des risques](#) et améliorer les méthodes de calcul. Elle a également publié des données très complètes sur les moyens financiers des SGD, la couverture des dépôts et les moyens financiers qualifiés.

Mobiliser EUCLID: comment tirer le meilleur parti des données bancaires et financières



[EUCLID](#) est la plateforme et l'infrastructure de données développées et utilisées par l'ABE pour recueillir et analyser des données réglementaires provenant d'un large éventail d'établissements financiers. Ce recueil concerne les données relatives à la surveillance, à la résolution, aux rémunérations et aux paiements. En 2022, EUCLID a connu une croissance et une expansion significatives. L'ABE a commencé à collecter des données prudentielles auprès d'un échantillon de 55 banques de l'UE en 2011 et, dès 2014, elle avait étendu cet échantillon aux 200 plus grands établissements de crédit de l'UE et de l'Espace économique européen. À partir de 2019, l'ABE est entrée en relation avec des groupes de résolution et des établissements de crédit faisant l'objet de rapports de résolution en préparation pour EUCLID. Avec le déploiement de EUCLID, elle a commencé à collecter des données pour l'ensemble de la population bancaire, soit environ

650 groupes bancaires et 4 300 établissements de crédit. La population déclarante a été étendue en 2022 aux entreprises d'investissement et aux groupes d'entreprises d'investissement, donnant lieu à une augmentation significative du nombre de dossiers de déclaration transmis à l'ABE par l'intermédiaire d'Euclid.

Le périmètre élargi de EUCLID permet à l'ABE de procéder à une analyse plus complète et plus détaillée de ses rapports, tableaux de bord et études d'impact. EUCLID lui est d'une aide précieuse pour ses travaux de politique générale, tels que l'élaboration de normes techniques ou d'orientations, ou encore répondre à des appels à conseil. L'ABE échange en permanence avec les autorités nationales et les agents déclarants afin de garantir une mise en œuvre sans heurt des flux de travail et des processus d'assurance qualité tout au long de la chaîne de déclaration.

Renforcer la transparence

Le renforcement de la transparence est l'une des principales priorités de l'ABE: à ce titre, l'ABE publie divers produits d'information bancaire destinés au grand public, dont l'[exercice de transparence à l'échelle de l'UE](#), des données sur la rémunération et la gouvernance et des données sur les pratiques en matière de diversité. L'exercice de transparence, lancé en 2011, favorise la discipline de marché et la cohérence des chiffres des banques de l'UE. Les résultats de l'exercice apportent des informations détaillées sur le capital, l'exposition au risque, les profits et les pertes, ainsi que sur d'autres domaines pertinents.

Les données sur la rémunération et la gouvernance sont collectées et publiées afin de garantir la transparence des pratiques de rémunération au sein de l'UE. L'ABE collecte également des données sur les pratiques en matière de diversité, y compris les politiques de diversité, les objectifs en matière de sexe sous-représenté et les informations sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Outre la diffusion des données, l'ABE contribue à soutenir les marchés des prêts non performants (PNP) en encourageant la normalisation des données relatives aux transactions sur PNP. Elle a élaboré des normes techniques

d'exécution précisant les modèles à utiliser pour fournir des informations sur les PNP lors de leur vente ou de leur transfert: l'objectif est de réduire l'asymétrie informationnelle, d'accroître l'efficacité du marché et d'attirer les petits investisseurs sur les marchés des PNP.

L'ABE a également poursuivi son travail d'optimisation de l'efficacité de son cadre d'information prudentielle, notamment dans le sens d'un système de déclaration intégré et d'une amélioration de la discipline de marché grâce aux exigences de publication au titre du troisième pilier. Elle collabore avec l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) afin d'améliorer la norme relative au modèle de points de données (DPM).

Afin de répondre aux attentes des utilisateurs en matière de diffusion des données, l'ABE s'attache à affiner la mise au point des outils et du soutien qu'elle propose pour interpréter et appliquer les données fournies par l'intermédiaire d'Euclid. Elle dialogue également avec les utilisateurs afin de recueillir leurs commentaires et de déterminer quels sont les domaines à améliorer. L'action future de l'ABE en matière de diffusion des données consistera à mobiliser les technologies émergentes, telles que les outils interactifs, les tableaux de bord et l'apprentissage automatique, afin d'améliorer l'accessibilité et l'analyse des données.

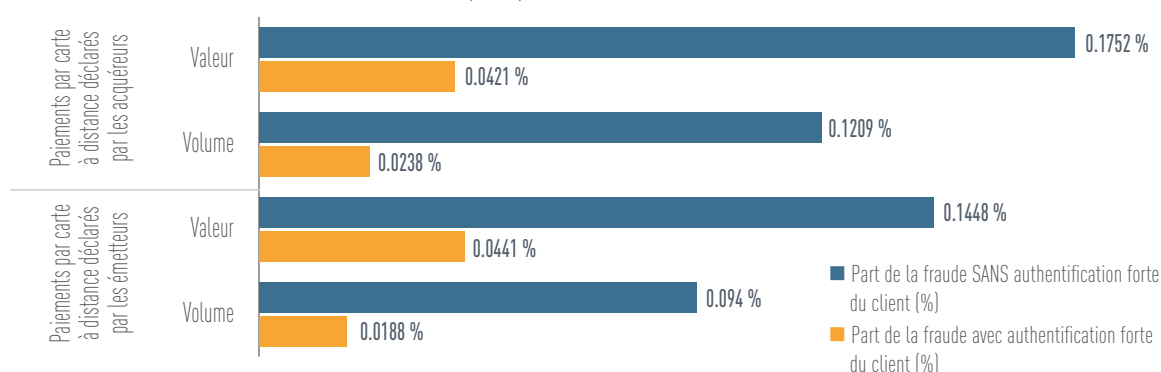
Résilience numérique, innovation financière et protection des consommateurs



Dans le domaine de la résilience numérique, l'ABE et d'autres autorités européennes de surveillance (AES) ont participé activement à la mise en œuvre du règlement et de la directive sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) ainsi que d'autres actes législatifs ayant trait à la cybersécurité. Elles ont créé un sous-comité sur la résilience opérationnelle numérique et ont conjugué leurs efforts pour harmoniser la cybersécurité et la résilience dans l'ensemble du secteur financier de l'UE. Les AES s'emploient à fournir à la Commission européenne plus de 15 produits stratégiques au cours de la période de mise en œuvre.

En ce qui concerne la numérisation des services de paiement et la monnaie électronique, l'ABE a répondu à l'appel à conseil de la Commission européenne sur la révision de la DSP2, formulant plus de 200 recommandations en vue d'améliorations supplémentaires. Ces recommandations visent à renforcer la concurrence, à faciliter l'innovation, à réduire la fraude sur les paiements, à protéger l'argent et les données des consommateurs, et à résoudre divers problèmes persistant dans les services de paiement.

Figure 6: Taux de fraude sur les paiements par carte à distance déclarés par les émetteurs et les acquéreurs, avec et sans authentification forte du client (SCA)



L'ABE a également publié des [orientations sur l'exclusion relative aux réseaux limités au titre de la DSP2](#) afin de garantir une application harmonisée et cohérente des exigences légales. Elle a en outre publié les modifications apportées aux NTR sur l'authentification forte du client et les communications sécurisées afin de rendre l'utilisation des services d'information sur les comptes plus conviviale et de parvenir à un juste équilibre entre sécurité, innovation et concurrence.

En ce qui concerne l'innovation financière, l'ABE a publié des [normes techniques de réglementation ayant vocation à améliorer l'environnement dans lequel sont amenés à évoluer les investisseurs qui utilisent des plates-formes de financement participatif](#). Ces normes visent la réduction des asymétries d'information entre les propriétaires de projets et les investisseurs, en définissant des normes communes pour l'évaluation du risque de crédit, la gouvernance et les structures de gestion des risques.

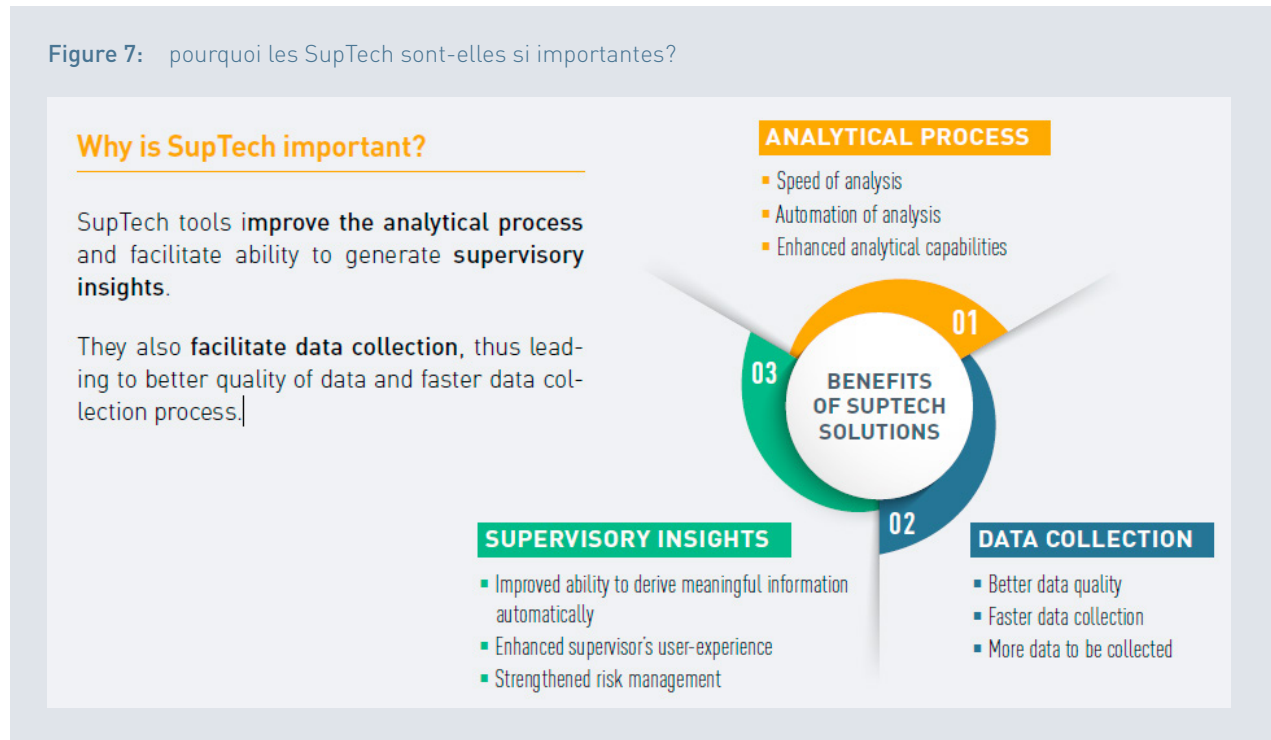
Dans le domaine des crypto-actifs, l'ABE a pris activement part à la mise en œuvre du règlement sur les marchés de crypto-actifs (règlement MiCA): ses équipes ont offert leur conseil technique, élaboré un plan de mise en œuvre et averti les consommateurs des

risques associés aux crypto-actifs. L'ABE suit également l'évolution du marché des crypto-actifs, participe aux travaux d'élaboration de normes internationales et se prépare à son rôle de surveillance au titre du règlement MiCA.

Afin de renforcer la capacité de surveillance dans le domaine des technologies de pointe, l'ABE collabore avec l'AEMF et l'AEAPP au sein de l'Académie de surveillance de la finance numérique de l'UE (EU-SDFA). Ce projet d'une durée de 3 ans vise à renforcer l'expertise du personnel des autorités compétentes en proposant une formation complète sur la finance numérique et des ateliers pratiques sur la réglementation et la surveillance des innovations financières.

Par ailleurs, l'ABE a réalisé une étude sur l'utilisation des technologies de surveillance (SupTech) par les autorités compétentes de l'UE. Cette étude a révélé que les autorités compétentes se dotent de «SupTech» qu'elles utilisent aux fins de divers processus de surveillance, tels que l'analyse des données, la collaboration, la communication d'informations, et dans des domaines tels que la surveillance microprudentielle, la protection des consommateurs, la lutte contre le blanchiment des capitaux et la résolution.

Figure 7: pourquoi les SupTech sont-elles si importantes?



En résumé, l'ABE et d'autres AES ont participé activement à la mise en œuvre de divers règlements et directives afin de renforcer la résilience numérique, d'améliorer les services de paiement et la monnaie électronique, de favo-

riser l'innovation financière, de réglementer les crypto-actifs et d'utiliser les technologies de surveillance (SupTech) pour améliorer l'efficacité de la surveillance.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme



L'ABE a mis en œuvre un cadre réglementaire complet pour lutter contre la criminalité financière, en particulier le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ce cadre garantit une approche cohérente de

l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques dans tous les domaines de la surveillance prudentielle et tout au long du cycle de vie des établissements financiers.

En 2022, l'ABE a renforcé ce cadre en publiant de nouvelles lignes directrices sur certains aspects importants de la gouvernance et des contrôles internes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Elle a également précisé en quoi consistait l'application des règles LBC/FT dans un contexte numérique dans ses lignes directrices relatives à l'entrée en relation à distance avec les clients. Elle a en outre publié des orientations à l'attention des responsables de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, qui fixent des normes communes destinées à permettre aux établissements de renforcer leurs défenses contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à les protéger contre les abus commis par des délinquants financiers.

L'ABE a révisé ses lignes directrices relatives au SREP afin d'y inclure des considérations en matière de risques BC/FT, élaboré des critères uniformes pour évaluer la gravité des infractions de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, et s'est préparée à dix nouveaux mandats au titre de la refonte du règlement sur le transfert de fonds et de crypto-actifs.

L'ABE a examiné les approches adoptées par les autorités compétentes pour traiter le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans les banques. Cet examen s'est concentré sur la coopération en matière de surveillance et sur le rôle des autorités de surveillance prudentielle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les conclusions de cet examen, ainsi que les recommandations, seront publiées en 2023. Il

a montré que si la coopération prudentielle était prioritaire, elle n'était pas toujours systématique ni efficace, et constituait dès lors un obstacle à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pour soutenir la mise en œuvre effective du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'ABE a travaillé sur le renforcement des capacités de surveillance, notamment sous la forme d'évaluations sur place des autorités compétentes et d'observations et recommandations bilatérales. Elle a également évalué les réponses apportées par les autorités compétentes à certaines affaires spécifiques, comme les «Luanda Leaks», et a évalué leur approche des risques BC/FT dans le secteur des établissements de paiement.

L'ABE a encouragé la coopération et la coordination entre les autorités de surveillance des services financiers de l'UE afin de faire face aux risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme à l'échelle de l'UE: elles ont suivi et soutenu les collèges LBC/FT de l'UE, ont travaillé sur les désengagements injustifiés face aux risques financiers, et ont élaboré une réponse commune aux risques émergents en matière de criminalité financière à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La création de la base de données centrale consacrée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, EuReCa (base de données centrale de l'ABE sur la LBC/FT) a permis l'échange d'informations sur les défaillances des établissements financiers et les mesures correctives prises par ceux-ci.

Figure 8: Type d'entités concernées par les faiblesses significatives signalées jusqu'au 31 décembre 2022

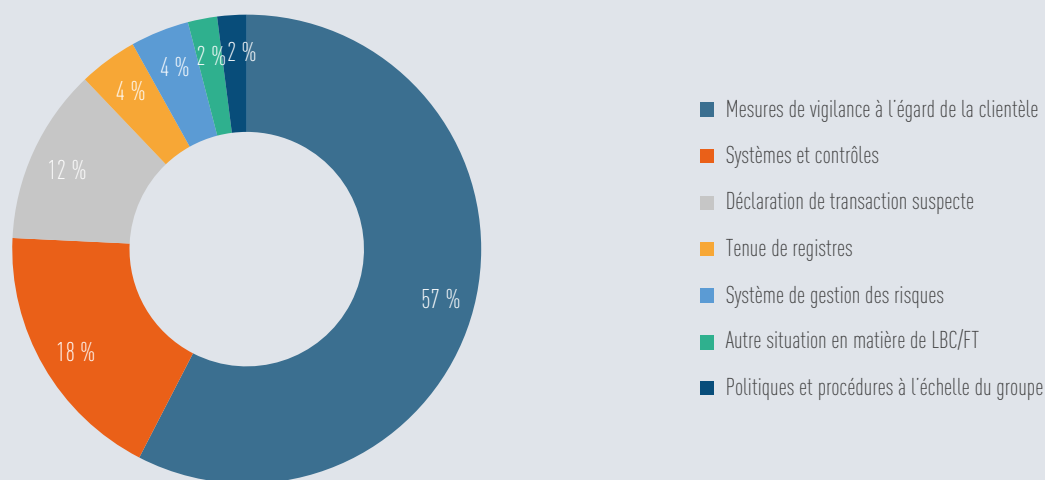
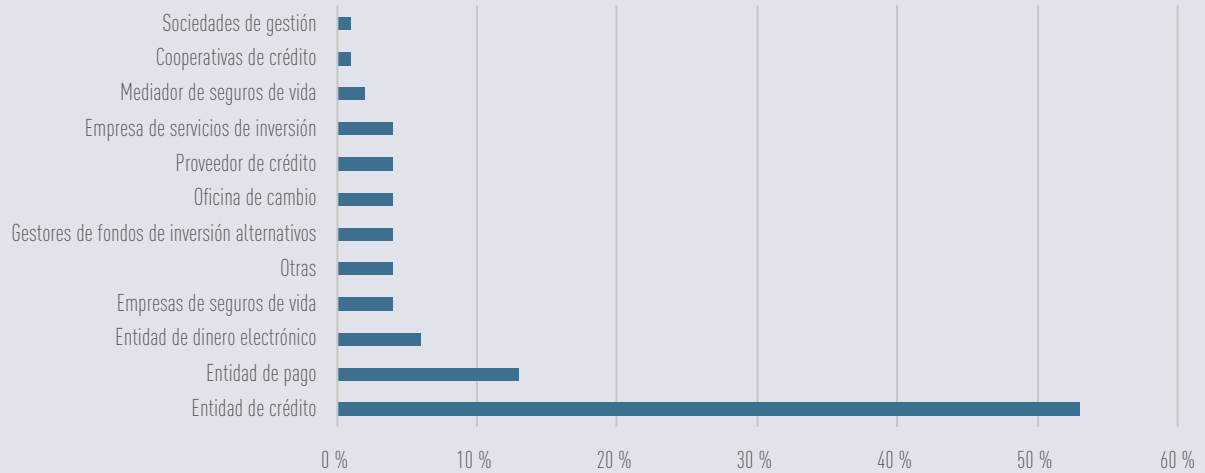


Figure 9: Répartition des faiblesses significatives présentées jusqu'au 31 décembre 2022, par catégorie

L'ABE a offert son conseil technique à la Commission européenne et aux colégislateurs afin de renforcer les défenses de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle a insisté sur l'importance de la coopération en matière de surveillance et d'une approche globale de la lutte contre la criminalité financière. Les lignes directrices publiées par l'ABE ont permis de préciser les missions et les responsabilités du responsable de la conformité en matière de LBC/FT et de l'organe de direction des établissements financiers. Ces lignes directrices visaient à définir une vision commune et à promouvoir des mesures efficaces de mise

en conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'ABE a reçu des commentaires positifs de la part du secteur sur les lignes directrices relatives au rôle des responsables de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, qui les a jugées utiles et précieuses pour améliorer leur travail. Ces lignes directrices sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2022, et les autorités de surveillance de l'UE ont confirmé s'y conformer ou leur intention de s'y conformer.

Intégrer les risques ESG dans le cadre réglementaire



Les travaux de l'ABE sur la finance durable s'alignent sur les activités européennes et internationales. Ils contribuent à la plateforme sur la finance durable au niveau de l'UE et à des initiatives internationales telles que le Réseau pour l'écologisation du système financier et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. L'ABE coopère avec d'autres autorités du secteur financier de l'UE afin de garantir la cohérence des actions.

L'ABE accorde la priorité aux risques ESG et à leur intégration dans le cadre réglementaire. Elle suit une approche globale pour soutenir la transition de l'UE vers une économie durable. En 2022, elle s'est concentrée sur les tests de résistance, la communication d'informations, le traitement prudentiel, la gestion des risques et la surveillance dans un contexte de risques ESG, ainsi que sur la lutte contre l'écoblanchiment.

L'ABE a publié un document de réflexion visant à recueillir des commentaires sur la question de savoir si un traitement prudentiel spécifique des expositions liées à des objectifs environnementaux et/ou sociaux serait justifié. Les commentaires reçus en réponse seront examinés avant que des recommandations stratégiques ne soient formulées dans un rapport final qui sera publié en 2023.

Aux fins de la surveillance des entreprises d'investissement, l'ABE a publié un rapport évaluant les facteurs et les risques ESG pour la surveillance prudentielle. Ce rapport jette les bases de la prise en compte des aspects ESG dans le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels des entreprises d'investissement.

Pour répondre aux préoccupations liées à l'écoblanchiment, l'ABE, avec d'autres autorités européennes de surveillance, a recueilli des contributions dans le cadre d'un appel à contributions. Cette initiative vise à définir l'écoblanchiment, à recenser les risques et les outils de surveillance et à recueillir des exemples de pratiques potentielles d'écoblanchiment. Une compréhension plus fine de l'écoblanchiment permettra d'éclairer l'élaboration des politiques et la surveillance et de renforcer la fiabilité des affirmations liées à la durabilité.

L'ABE améliore la gestion des risques ESG en préparant des orientations sur l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi de ces risques. Ce travail s'appuie sur des conclusions prudentielles, des cadres internationaux et des échanges sur les pratiques robustes de gestion des risques pour les banques de l'UE.

L'ABE a publié une nouvelle feuille de route sur la finance durable afin de tenir compte des évolutions commerciales et réglementaires. Cette feuille de route couvre la transparence et la publication d'informations, la gestion des risques, les règles prudentielles, les normes et les labels verts, ainsi que le suivi de la finance durable et du profil de risque ESG. Bien qu'elle précise les objectifs et le calendrier de l'ABE, des changements de calendrier ne sont pas à exclure en raison des évolutions réglementaires en cours. L'ABE demeure résolue à contribuer aux efforts déployés à l'échelle européenne et à l'international pour lutter contre les risques ESG et promouvoir la finance durable.

Figure 10: objectifs clés de la feuille de route de l'ABE sur la finance durable



Améliorer l'efficiencia et l'efficacité



En 2022, l'ABE s'est concentrée sur le renforcement de son efficacité et de son efficacité au moyen de diverses initiatives. Elle entendait donner une plus grande autonomie à son personnel, améliorer la participation des parties prenantes, renforcer les initiatives de recherche, promouvoir ses travaux, créer une organisation plus verte, améliorer la numérisation et renforcer le processus de questions-réponses (Q &A).

Afin de donner une plus grande autonomie à son personnel et de garantir l'agilité organisationnelle, l'ABE s'est attachée à attirer des collaborateurs talentueux et à contribuer à leur développement, à encourager le travail d'équipe, à mobiliser des outils et des services et à renforcer les partenariats. Elle a mis en œuvre des politiques de mobilité interne et investi dans le développement des membres de son personnel et la mobilité externe grâce à des échanges de personnel avec d'autres organisations.

L'ABE a organisé des ateliers et des séminaires de recherche sur les politiques pour discuter des défis, des réformes réglementaires et des questions de surveillance propres au secteur bancaire. Elle a invité des économistes, des chercheurs, des décideurs politiques et des universitaires pour encourager les échanges et améliorer le processus d'élaboration des politiques.

L'ABE a participé à des activités de communication afin de faire connaître ses travaux, par l'intermédiaire de son site web, dans des interviews accordées à la presse, sur des plateformes de médias sociaux et en produisant des fiches d'information, de l'infographie et de la visualisation de données. Elle a publié des communiqués de presse, organisé des entretiens et répondu aux demandes d'informations pour sensibiliser à ses activités et encourager les interactions. En ce qui concerne la participation des parties prenantes, l'ABE a étendu ses relations à des parties prenantes incontournables telles que le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen, d'autres autorités européennes de surveillance et le mécanisme de surveillance unique de la Banque centrale européenne. Elle est également entrée en contact avec de nouvelles parties prenantes, dans des domaines tels que le cyberrisque, la prévention de la criminalité, la protection des données et la concurrence. L'objectif, triple, était de construire la confiance, de faciliter la coopération et de garantir la transparence des processus de réglementation et de surveillance.

L'ABE a accompli des progrès considérables dans la création d'une organisation plus verte, en mettant en œuvre les meilleures pratiques environnementales et en atteignant des objectifs environnementaux dans des domaines tels que les déplacements, la consommation

d'énergie, la gestion des déchets et les marchés publics. Elle a obtenu le certificat du système de management environnemental et d'audit (EMAS), devenant ainsi la première agence européenne en France à le recevoir. La communication a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation à la durabilité et à la gestion de l'environnement.

Afin de renforcer la gestion des risques, l'ABE a élaboré un cadre de gestion des risques d'entreprise, comprenant un registre des risques, une déclaration d'appétence au risque, une politique de gestion des risques d'entreprise et un document sur le cycle de vie de cette gestion. Elle a organisé des sessions de sensibilisation et mis au point une boîte à outils sur les risques. L'ABE a identifié des risques stratégiques et a mis en œuvre des mesures d'atténuation. Elle visait à optimiser les performances, à remplir son mandat et à adopter une approche globale de la gestion des risques.

Les infrastructures technologiques et les méthodes de collaboration numérique ont été améliorées afin d'optimiser la satisfaction des

utilisateurs et l'efficacité des services. Les efforts de numérisation ont eux aussi été sous le feu des projecteurs, avec la mise en œuvre d'une plateforme de collaboration basée sur les outils Microsoft 365. Cette plateforme a facilité la coopération, tant interne qu'externe, l'échange sécurisé d'informations, la mémorisation des connaissances, et elle a permis d'améliorer la mobilité et l'efficacité. Elle a renforcé la gestion de la sécurité, de la conformité et de l'accès des utilisateurs, tout en assurant des capacités futures et l'intégration avec les systèmes existants.

L'ABE a procédé à des modifications internes afin de renforcer l'efficacité et le caractère responsable de son processus de questions-réponses. Elle s'est engagée à répondre aux questions des parties prenantes dans un délai de neuf mois et a appliqué de nouveaux critères de recevabilité. Le processus de questions-réponses a joué un rôle essentiel en permettant d'apporter des précisions sur le corpus réglementaire unique et de garantir une application cohérente de la réglementation et de la surveillance.

Priorités pour 2023

- La feuille de route ESG
- Parachever la mise en œuvre de Bâle III dans l'UE
- Soumettre les banques à des tests de résistance
- Des données au service des parties prenantes
- Réglementer et surveiller la finance numérique
- Prochaines étapes de la lutte de l'UE contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

— par téléphone:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;

— en utilisant le formulaire suivant: european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (european-union.europa.eu).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.

EUROPEAN BANKING AUTHORITY

Floor 24-27, Europalaza, 20 avenue André Prothin,
La Défense 4, 92400 Courbevoie, France

Tel. +33 186 52 7000

E-mail: info@eba.europa.eu

<http://www.eba.europa.eu>



Office des publications
de l'Union européenne